

## APPENDICE

(Voir page 2245)

CORRESPONDANCE ENTRE LES AMBASSADEURS DU CANADA ET DU NIGÉRIA  
AUX NATIONS UNIESMISSION PERMANENTE DU CANADA  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES866 Place des Nations Unies  
New York, 10017

le 24 octobre 1968

Monsieur l'ambassadeur,

Mon ministre, l'honorable Mitchell Sharp, m'a prié de m'enquérir incessamment du rôle des Églises en ce qui concerne les approvisionnements de secours. L'un des principaux critiques du gouvernement, M. Brewin, dont vous vous rappelez la visite à New York où il a rencontré M. Arikpo, soutient avoir appris que le gouvernement fédéral ne s'opposerait pas à ce que des Églises utilisent des avions canadiens Hercules de Sao Tomé pour effectuer des vols vers les régions aux mains des rebelles. Cette déclaration ne semble pas avoir été faite à M. Sharp lui-même, mais elle a pu être formulée lors de la visite de parlementaires canadiens, lorsqu'ils ont rencontré le commissaire aux Affaires étrangères.

M. Sharp vous saurait fort gré de lui faire connaître d'urgence si une telle déclaration a été faite ou si le gouvernement nigérian autoriserait vraisemblablement une telle initiative.

Recevez, monsieur l'ambassadeur, l'expression de mes sincères sentiments.

George Ignatieff

Ambassadeur et représentant permanent

Son Excellence E. O. Ogbu  
Ambassadeur et représentant permanent  
Mission permanente du Nigeria auprès des Nations Unies  
757, 3<sup>e</sup> Avenue  
20<sup>e</sup> étage  
New York, N.Y. 10017

MISSION PERMANENTE DU NIGERIA  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES757, Troisième avenue  
New York, N.Y. 10017  
Téléphone: HANover  
1-2610

UN/S/130/161

le 24 octobre 1968

Son Excellence George Ignatieff  
Ambassadeur et Représentant permanent  
du Canada auprès des Nations Unies  
866, Place des Nations Unies  
New York 10017  
New York

Monsieur l'Ambassadeur,

En réponse à votre lettre en date d'aujourd'hui, M. Arikpo, commissaire nigérian aux Affaires extérieures, me charge de vous informer que ni lui ni aucun autre membre de la délégation nigériane n'ont dit aux parlementaires canadiens qui se sont entretenus avec M. Arikpo que le gouvernement fédéral ne s'opposerait pas à ce que les Églises utilisent des avions Hercules du Canada pour effectuer des vols de Sao Tomé vers les régions aux mains des rebelles. Je vous informe que les Églises effectuent ces vols à leurs propres risques. Ainsi, Caritas s'occupe personnellement de ses vols et le Conseil œcuménique des Églises en effectuent sous les auspices du comité international de la Croix-Rouge seulement, quand cela lui convient. Le gouvernement militaire fédéral a déclaré qu'il préférerait que tous les organismes volontaires effectuent leurs vols sous les auspices du comité international de la Croix-Rouge, et il en est toujours ainsi.

Recevez, monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sincères sentiments.

(E. O. Ogbu)

Représentant permanent

COPIE COPIE